



Commune d'OREE D'ANJOU

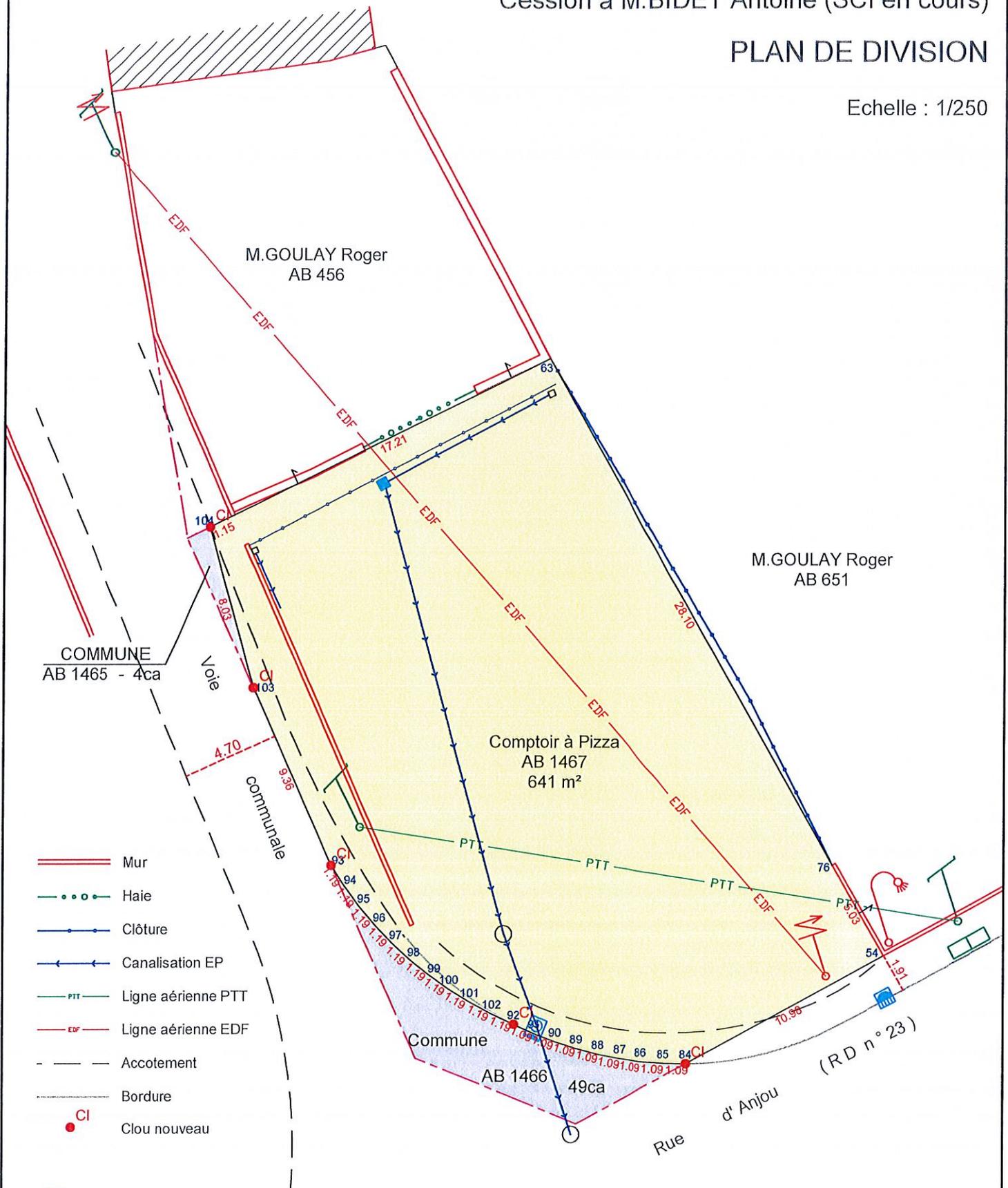
LANDEMONT - Rue d'Anjou

Propriété de la Commune

Cession à M.BIDET Antoine (SCI en cours)

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/250



GEOMETRES - EXPERTS

CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU

1 rue St Nicolas - 49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE

Tél. 02 41 30 12 38 - Fax 02 41 30 17 54 - montrevault@geocr.fr

Dossier : 200303

Date : 22.06.2020

Mis à jour le 22.09.2020

Levé régulier rattaché au système de projection RGF 93 (CC47).

Commune :
OREE D ANJOU (069)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : 172 AB
Feuille(s) : 172 AB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 30/07/2020
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 775G (172)
Document vérifié et numéroté le 30/07/2020
A CHOLET
Par Xavier Postic
Inspecteur
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.
Les propriétaires des parcelles ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par PY CHRISTIAENS (2)
Réf. :
Le 22/06/2020

SDIF du Maine et Loire - Cholet
42 RUE DU PLANTY
49300 CHOLET
Téléphone : 02 41 49 58 28
Fax : 02 41 49 58 87
sdif49.cholet@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

